



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Ahmed Medhoune, *Président du Conseil* ;
 Emir Kir, *Bourgmestre* ;
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
 Abdesselam Smahi, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Luc Frémal, Serob Muradyan, Safa Akyol, Hatice Özlücanbaz, Muhamet Begaj, Malika Mhadi, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire, Elodie Cornez, Hassan Marso, Halit AKKAS, Charlotte Velge, *Conseillers communaux* ;
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

Excusés

Hayat Mazibas, Jean-Michel Muhire, *Conseillers communaux*.

Séance du 19.05.21

#Objet : Motion demandant l'arrêt immédiat de l'annexion des territoires palestiniens, l'arrêt des expulsions et des violences meurtrières dans le chef de l'Etat d'Israël. Projet de motion de la Liste du Bourgmestre#

Séance publique

Le Conseil communal,

Dans un contexte de radicalisation sans précédent du Gouvernement israélien, plus de 200 Palestiniens et 6 policiers israéliens auraient été blessés sur l'esplanade des Mosquées le vendredi 7 mai 2021. Depuis cette date la répression des civils palestiniens se poursuit impitoyablement à Jérusalem-Est. La nuit du 10 mai, en représailles, Israël a mené des raids meurtriers dans la bande de Gaza. Le 11 mai 2021, déjà 24 Palestiniens, dont 9 enfants, qui auraient été tués.

Pour la seconde fois en quelques jours, l'armée a également fait irruption dans la mosquée Al-Aqsa pour en chasser les fidèles avec des tirs de balles en caoutchouc, du gaz lacrymogène et autres grenades assourdissantes, y compris dans la partie réservée aux femmes.

La situation s'embrase depuis que des centaines d'habitants palestiniens (plus de 300) du quartier de Sheikh Jarrah sont menacés d'une expulsion de leurs maisons afin d'y installer des colons israéliens.

Plusieurs familles du quartier de Silwan ont également vu leurs maisons détruites, alors que des centaines d'autres menaces de destruction de maisons pèsent sur les familles palestiniennes de Jérusalem.

Ce climat d'une extrême violence doit être analysé au regard de la politique d'apartheid imposée par la puissance occupante sur la population palestinienne de la ville.

Human Right Watch dénonce d'ailleurs ces faits de manière non équivoque : « *Les autorités israéliennes commettent les crimes contre l'humanité d'apartheid et de persécution !* » L'ONG américaine rejoint ainsi des organisations israéliennes comme B'tselem, Yesh Din et d'autres ONG internationales dans cette qualification claire.

A la demande de la Tunisie, une réunion du Conseil de Sécurité est prévue à ce sujet. Des voix s'élèvent partout dans le monde pour exhorter Israël à respecter le droit international et faire cesser les violences.

C'est pourquoi le Conseil communal de la commune de Saint-Josse-ten-Noode :

1. *Considérant la détérioration dramatique de la situation à Jérusalem-Est, comme partout en Palestine occupée.*
2. Considérant que ce sont plus de 750 000 Palestiniens qui se sont retrouvés chassés de chez eux au moment de la création de l'Etat d'Israël.
3. Considérant qu'en 1967, suite à la guerre des Six Jours, Jérusalem-Est est annexée illégalement par Israël, en violation du droit international.
4. Vu la loi israélienne sur les questions juridiques et administratives, qui permet aux israéliens – mais pas aux propriétaires palestiniens – de faire valoir leurs droits sur des propriétés qui leur appartiendraient dans la partie orientale de la ville.
5. Faisant référence au jugement du 8 octobre 2020 du tribunal de première instance de Jérusalem qui impose un ordre d'expulsion à la famille de Al-Kurd et trois autres familles (les familles Skafi, Al-Qasim et Al-Ja'ouni) totalisant 7 foyers d'environ 30 personnes, dont 10 enfants, reposant sur une application du droit interne israélien à Jérusalem-Est, qui constitue pourtant un territoire occupé.
6. Considérant le communiqué de la représentation de l'Union Européenne à Jérusalem (décembre 2020) sur la décision de la justice israélienne de procéder à l'éviction de huit familles palestiniennes dans les quartiers de Sheikh Jarrah et de Silwan.[1]
7. Considérant l'appel à l'annulation de l'ordre d'expulsion d'Israël contre 16 familles palestiniennes du rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967 (janv 2021), Michael Lynk[2]
8. Considérant le plan directeur pour Jérusalem du Gouvernement israélien dont l'objectif est de réduire au maximum le nombre de Palestiniens habitant dans la ville.
9. Faisant référence au nouveau projet de loi sur le Grand Jérusalem qui est en discussion à la Knesset et qui menace d'exclure d'autres quartiers palestiniens des limites de la municipalité : les quartiers de Kufr'Aqab, du camp de réfugié de Shu'fat et d'Anata et d'intégrer les colonies israéliennes de Ma'ale Adumim, Gush Etzion, Efrat, Beitar Illit et Giv'at Ze'ev.
10. Considérant l'accélération de la colonisation au cœur des anciennes limites municipales de la ville.
11. Considérant les rapports d'Human Right Watch[3], Yesh Din[4], B'tselem[5], Al Haq et le Cairo Institute for Human Rights Studies[6] qui qualifient le traitement des Palestiniens par Israël de politique d'apartheid.
12. Se référant à la Quatrième Convention de Genève et à la responsabilité de la communauté internationale de veiller à ce qu'Israël respecte pleinement ses obligations en vertu du droit international, y compris à Jérusalem-Est.
13. Considérant les demandes formulées dans la proposition de résolution adoptée en séance plénière de la Chambre le 25 juin 2020 (DOC 55 1292/008) condamnant la politique d'annexion d'Israël sur les territoires occupés en Palestine[7].
14. Considérant les accords de Gouvernement Vivaldi qui soulignent que : *« Le Gouvernement fera de nouveaux pas dans le sens d'une politique de différenciation bilatérale et multilatérale à l'égard des colonies israéliennes. Il travaillera au niveau multilatéral et de l'UE ou, le cas échéant, avec un groupe significatif d'États partageant les mêmes vues, sur une liste de contre-mesures efficaces et proportionnées en cas d'annexion du territoire palestinien par Israël et sur une possible reconnaissance à temps de l'État palestinien. »*
15. Considérant la note de politique générale de la Commune, approuvée par le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2013, exprimant sa volonté de développer des partenariats avec d'autres villes afin de permettre des échanges de bonnes pratiques.
16. Considérant la Motion relative au soutien à l'Etat de Palestine votée par le Conseil communal le 26 mai 2015.
17. Considérant que le Conseil communal de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode a décidé en date du 26 mai 2015 d'adhérer au Réseau des autorités locales belges pour la Palestine.
18. Considérant que le Conseil communal a décidé, en date du 24 avril 2017, d'approuver le protocole de coopération entre la Commune et la Municipalité d'Aizaria (Palestine) et de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de signer la convention spécifique.

19. Considérant la Mission en Palestine qui s'est tenue du 25 avril au 1er mai 2018 dont l'objectif était de faire se rencontrer nos partenaires et le monde associatif ainsi que la distribution des fonds récoltés lors des différentes activités organisées par la commune ainsi que les diverses actions et collaborations qui se sont tenues sur le territoire communal depuis la signature de ce protocole de coopération (accueil des autorités et membres de la société civile palestinienne et promotion culturelle de la Palestine ; soirée de soutien en faveur des projets et associations en Palestine ; rénovation et équipement d'une médiathèque destinée aux enfants de la municipalité d'Aizaria ; soutien financier de la municipalité d'Aizaria en vue de lutter contre l'épidémie de Covid 19).
20. Considérant la Motion concernant les 70 ans de la Nakba votée au Conseil communal du 28 mai 2018 par laquelle la Commune de Saint-Josse-ten-Noode a décidé d'accueillir sur un espace public de la commune une œuvre d'art d'un artiste palestinien et qu'une plaque commémorative sera apposée à proximité de l'œuvre d'art pour rappeler les liens entre nos deux villes et commémorer les 70 ans de la Nakba.
21. Considérant la Déclaration de politique générale 2018-2024 de la commune de Saint-Josse-ten-Noode qui stipule que « *Sur le plan de la coopération internationale, le Collège poursuivra les accords entrepris sous la précédente législature et continuera les échanges entre les autorités communales de Saint-Josse-ten-Noode et les autorités des villes et communes avec qui nous sommes en lien de coopération et jumelage* » dont notamment celle d'Al Aizaria dans Jérusalem-Est.

Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode considère que la détérioration de la situation en Israël dénote une ineffectivité des déclarations de principe.

Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode demande que :

- La Belgique et l'Union européenne aillent désormais au-delà des postures et des condamnations de principe.
- La Belgique mette rapidement en œuvre les accords de gouvernement en **établissant une liste de sanctions, y compris économiques, efficaces contre la politique d'annexion des territoires palestiniens et en approfondissant les mesures de différenciation pour exclure les colonies israéliennes des relations bilatérales entre Israël, la Belgique et l'Union Européenne.**
- **la Palestine soit, enfin, reconnue comme un État à part entière par la Belgique et l'Union européenne** et la communauté internationale.

Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode demande enfin que cette motion soit envoyée à Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre des Affaires Etrangères, aux Ministres-Présidents des entités fédérées, à l'ensemble des présidences de partis représentés au sein des différents parlements belges.

[1] https://eeas.europa.eu/delegations/palestine-occupied-palestinian-territory-west-bank-and-gaza-strip/90415/local-eu-statement-imminent-risk- eviction-palestinian-families-east-jerusalem_en

[2] <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26648&LangID=E>

[3] <https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/27/des-politiques-israeliennes-abusives-constituent-des-crimes-dapartheid-et-de>

[4] <https://www.yesh-din.org/en/the-occupation-of-the-west-bank-and-the-crime-of-apartheid-legal-opinion/>

[5] https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_fr.pdf

[6] <https://cihrs.org/factsheet-israels-apartheid-regime-over-the-palestinian-people/?lang=en>

[7] <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1292/55K1292008.pdf>

27 votants : 27 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Patrick Neve

Le Président,
(s) Ahmed Medhoune

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 15 juin 2021

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Patrick Neve



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour